

Date de Réception Echantillon : 05/09/2022

N° Laboratoire : 2209031CH

RAPPORT D'ESSAI

N° R-2209 2220

CBD France
à l'attention de _
155 avenue d'Eysines

Révision 0

33110 LE BOUSCAT

Nature de l'échantillon : RESINE DE CHANVRE

Unité technique : CHANVRE

Référence Client : CANNABIS SATIVA L.FINOLA / INDIAN CBN / 9-3080-48

	RESULTATS
THC	0,10%
CBD	23,4%
CBN	8,7%
CBG	ND
CBC	ND

Méthode : CPG avec étalon interne.

LD : Limite de détection 0,03%

LQ : Limite de quantification 0,06%

ND : Non détecté

Gardanne, le 08/09/2022

Martine ROMETTE
Coordinatrice Laboratoire



Le présent rapport ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.



**DÉCLARATION
D'ORIGINE : INDIAN CBN**

A qui cela peut concerner,

Nous déclarons que les infusions ayant pour dénomination commerciale "Hash CBN", vendus par la société Swiss Medical Cannabis S.A., sont composés :

- D'isolat de cannabidiol extrait à partir de fibres et de graines issue de la variété de Cannabis sativa L. Kompolti, qui figure dans le "Catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles", conformément à l'art. 10 du règlement (CE) n° 1120/2009 de la Commission.
- De fleurs de chanvre issues de la variété de Cannabis sativa L. Kompolti, qui figure dans le "Catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles", conformément à l'art. 10 du règlement (CE) n° 1120/2009 de la Commission.

La liste officielle, où cette plante cultivée est indiquée, peut être trouvée dans le lien ci-dessous :

<https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/3418d564-e12d-11e7-9749-01aa75ed71a1>

Fait à Bordeaux, le 04/08/2022

SWISS MEDICAL CANNABIS S.A. CEO Fabien DESGUILLES

Déclaration de reconnaissance mutuelle : Indian CBN

Déclaration de reconnaissance mutuelle aux fins de l'article 4 du règlement (UE) 2019/515 du Parlement européen et du Conseil¹

Partie I : Informations sur les biens

1. Identificateur unique des marchandises ou du type de marchandises :

Nomenclature douanière : 53021000 Chanvre (*Cannabis Sativa L*) brut ou roui²

2. Nom et adresse de l'opérateur économique :

Raison sociale : *D&S Management Luxembourg SARL*

Adresse : *4 rue Jean-Pierre-David Heldenstein, L-1723 Luxembourg, Luxembourg*

3. Description des marchandises ou du type de marchandises faisant l'objet de la déclaration de reconnaissance mutuelle :

Pot-pourri Indian CBN à base de coupe de feuille de chanvre (*Cannabis Sativa L*) pressée et moulue avec extrait de chanvre à partir de fibres et de graines (*Cannabis Sativa L*) de la marque Green Gold conditionné en doypack et thermoscellé.



4. Déclaration et informations sur la licéité de la commercialisation des marchandises ou de ce type de marchandises

4.1. Les biens ou types de biens décrits ci-dessus, y compris leurs caractéristiques, sont conformes aux règles suivantes applicables au Luxembourg :

a) Le produit est issu de la variété de chanvre agricole FINOLA inscrite au Catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles³

b) Le taux de tétrahydrocannabinol est inférieur à 0,2% comme fixé par l'article 32.6 bis du règlement (CE) no 1307/2013 : "*Les surfaces utilisées pour la production de chanvre ne sont des hectares admissibles que si les variétés cultivées ont une teneur en tétrahydrocannabinol n'excédant pas 0,2 %*"⁴

4.2. Références des rapports d'essais :

a) Analyses spectres cannabinoïdes 1 :

Laboratoire national de santé - 1 rue Louis Rech - L-3555 Dudelange, Luxembourg

5. Cette partie de la déclaration de reconnaissance mutuelle a été établie sous la seule responsabilité de l'opérateur économique identifié au point 2.

Signé pour et au nom de : D&S Management Luxembourg SARL

Fait à Luxembourg le 02/01/2021

Nom, Fonction et Signature : Alexander Totté - Gérant



Déclaration de reconnaissance mutuelle : Indian CBN

Partie II : Informations sur la commercialisation des biens

6. Déclaration et informations sur la commercialisation des marchandises ou de ce type de marchandises

6.1. Les biens ou ce type de biens décrits dans la partie I sont mis à la disposition des utilisateurs finals sur le marché de l'État membre indiqué au point **4.1.**

6.2. La marchandise indiquée au point **3.** est mise à la disposition des utilisateurs finals dans l'Etat membre indiqué au point **4.1.** depuis le 16/11/2020

7. Cette partie de la déclaration de reconnaissance mutuelle a été établie sous la seule responsabilité de :

CBD France SASU

83 cours Maréchal Galliéni

33000 Bordeaux

France

Signé pour et au nom de : CBD France SASU

Fait à Bordeaux le 04/08/2022

Nom, Fonction et Signature : Charles Roger, Responsable Logistique



Annexe

1 - Règlement (UE) 2019/515 du Parlement Européen et du Conseil

<https://bit.ly/3ndrMbQ>

2 – Encyclopédie Rita – Section XI Chapitre 53

<https://bit.ly/3nnd70h>

3 - Catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles — Trente-sixième édition intégrale

<https://bit.ly/3oLcyei>

4 - Règlement (UE) 1307/2013 du Parlement Européen et du Conseil

<https://bit.ly/3oLGPKO>